

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Pouvoir Adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

Commune d'Edern

Représentant le Pouvoir Adjudicateur du Marché

Monsieur le Maire

Objet du marché

Construction d'un terrain multisport

Remise des offres

Date et heure limites de réception : 29 juillet 2016 à 12 h 00

Le présent CCTP comporte 5 pages

LOT 1 : Construction d'une plateforme enrobée

1 - TERRASSEMENT

Implantation et terrassement sur l'emprise du projet :

- construction d'une plateforme horizontale, **emprise de 15m X 24 m**, décapage de la terre végétale (minimum 30cm + ou - 5 cm en fonction de la nature du sol) ou terrassement pleine masse avec stockage sur l'emprise du chantier ou évacuation à la décharge.

2 - INFRASTRUCTURE

a) Fourniture et mise en œuvre d'une couche anti-contaminante sur l'emprise du fond de forme. Géotextile du type TERAM 700 ou similaire et toutes sujétions comprises.

b) Si nécessaire, fourniture et mise en place d'un réseau de drainage comprenant l'ouverture des tranchées, la pose de drains agricoles Ø 100 et la fermeture des tranchées en galets. Le raccordement de ce réseau se fera dans un collecteur avec évacuation dans un point bas (regard, fossé, puisard, etc...)

c) Apport et mise en place de gravier tout venant 0,31/5 ou similaire soigneusement compacté par couche élémentaire sur une épaisseur de 25 cm, en remplissage du décaissement. Cette plateforme devra respecter une forme de pente unique (1,5%) dans le sens de la longueur pour la bonne évacuation des eaux pluviales.

d) Fourniture et pose de bordures ciment type P1 en périphérie de plateforme y compris fourniture et mise en œuvre du béton de pose, exécution de la fouille et mise en décharge des déblais, ainsi que toutes sujétions.

e) Fermeture du support par un tapis de chaussée en enrobé noir sur une épaisseur de 5 cm, y compris réglage et compactage, en respectant une planimétrie de 3mm sous la règle de 2ml y compris toutes sujétions.

EXIGENCES PARTICULIERES:

La plateforme devra supporter le passage des engins de chantier et celui d'un chariot élévateur (9T en charge) ainsi que la charge entreposée le temps du chantier et évaluée à 10T.

3 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR ET FIN DE TRAVAUX

Ces travaux consistent dans l'aménagement extérieur du projet. Allée d'accès, passage empierré pour engins, aménagement espaces verts, engazonnement, etc... et la remise en état de la périphérie du chantier s'il y a lieu.

Ces prestations sont à définir avec le maître d'ouvrage.

LOT 2 : Structure aire multisport

1- OBJET DU MARCHE

La commune d'Edern souhaite s'équiper d'un terrain multisports pour la pratique de diverses activités sportives.

Ce terrain sera constitué d'éléments de structure porteuse en métal (bois et plastique proscrit). Il aura un usage permanent pour tous les jeunes de la commune. Son programme d'utilisation sera intense. Comme tout terrain multisports, il sera utilisé en accès libre par les jeunes de la commune mais il sera également utilisé dans le cadre scolaire et périscolaire.

Une attention particulière sera portée à la conception, aux traitements de surface utilisés et aux garanties données pour chaque élément. Le terrain multisports devra offrir pour une durée minimum de 20 ans, toutes les garanties de solidité et de résistance aux dégradations liées à l'utilisation (vandalisme, usure, etc.) et à l'oxydation des matériaux.

A proximité de la médiathèque et de quelques habitations, une attention particulière sera portée aux qualités esthétiques et à tout dispositif et/ou étude permettant de limiter les nuisances sonores.

Le terrain multisport devra être conforme :

- à la norme européenne NF EN 15 312 de mai 2007 (remplace la norme NF S 52-901 de septembre 1998, traitant des équipements de proximité.
- A la norme EN 1176 garantie de sécurité sur les aires collectives de jeux d'enfants
- Au décret 96-495 (résistance des buts de handball, football et basket-ball)

L'entreprise répondant à cette consultation doit être obligatoirement certifiée Qualisport 721 et ISO NF EN 9001.

2 – DESCRIPTION

La prestation comprend la réalisation d'une structure multisports dont la surface de jeu est la d'environ **12 m x 22 m** hors tout.

Les habillages devront être en acier ou en plastique recyclé. Durée de garantie à noter.

Ces habillages seront horizontaux dans les palissades et verticaux dans les frontons.

Les habillages ayant un « effet cage » dangereux type caillebotis, tubes, treillis soudés ne seront pas admis.

La structure comprendra les éléments suivants :

1. Structure porteuse

La structure multisport sera réalisée en conception métal, couleur au choix du maître d'ouvrage et devra s'intégrer au mieux à l'environnement. La durée de garantie sera au minimum de 20 ans.

Elle sera traitée anticorrosion. Le thermolaquage doit accepter les solvants anti-tags et répondre aux exigences du label Qualibat.

2. Les frontons

La structure sera composée de deux frontons de 3m de haut, composés de panneaux identiques à la structure porteuse. Le remplissage des frontons sera constitué de lames acier ou en plastique recyclé.

Chaque fronton comportera un but de 3 m x 2 m équipé d'un filet armé sur barre de fixation antifriction (absence d'usure). Le but sera surmonté d'une structure de basket-ball dont le cercle sera positionnable à différentes hauteurs pour faciliter la réussite des plus jeunes utilisateurs (TAP). La disposition des éléments de structure n'incitera pas les enfants à les escalader. L'utilisation de barreaux et/ou grilles n'est pas souhaitée.

L'accès au terrain se fera exclusivement par les côtés des buts. Les accès seront équipés de barre anti-cycles dont une escamotable pour le passage des personnes à mobilité réduite (PMR). Néanmoins, les côtés des buts devront être équipés pour moitié de filet pour limiter la sortie des ballons.

3. Les Palissades

Les palissades latérales d'une hauteur comprise entre 0,90 m et 1 mètre maximum seront équipées en partie haute d'une main courante large et plate et en partie basse de 4 planches horizontales en acier ou plastique recyclé. Aucun accès n'est accepté dans la palissade. L'utilisation de barreaux et/ou grilles n'est pas souhaitée.

L'assemblage sera réalisé avec des boulons inox antivol.

4. Equipements sportifs

Les équipements sportifs suivants sont demandés :

- 2 buts de Hand/Basket de 3m x 2m
- 2 panneaux de basket au-dessus des buts : hauteurs adaptables
- 2 poteaux multifonction scellés à l'extérieur de la structure
- 1 filet multifonction
- 4 mini-buts de dimensions Lg 0.80 x Ht 0.64 x Pf 0.43 seront intégrés dans les palissades latérales pour la pratique de jeux.
- Filets armés de hand et basket). Le système de tension du filet devra être simple d'utilisation et très fiable.

Le sol sportif, sur une plateforme préalablement réalisée en enrobé (lot 1), sera un gazon synthétique sablé d'une hauteur de 22mm (+/- 10%), haute qualité traitée anti-uv, 100% polypropylène. Le tracé blanc permettra la mise en place de règles pour l'ensemble des sports et jeux pratiqués sur l'équipement (TAP). Un profilé en aluminium d'arrêt du gazon sera fixé sur la périphérie du terrain. Le gazon sera lesté de sable conforme à la norme NF P90-112.

En périphérie du terrain, le gazon sera obligatoirement bloqué par un profil intégré à la palissade, et ce dans un souci de durabilité. En aucun cas le profil utilisé à cet effet ne pourra être fixé dans l'enrobé de la plate-forme. Ce profil sera traité contre la corrosion, aura une hauteur minimale de 5 cm et sera conçu

pour permettre une évacuation régulière des eaux pluviales. Il sera demandé au titulaire du marché une pose et mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant avec attestation d'habilitation.

Pour des raisons de sécurité, un filet pare-ballon d'une hauteur de 5 m sera disposé en périphérie de la plateforme derrière les buts et sur un côté. Il doit être indépendant du terrain multisports.

L'équipement sera complété par un panneau conforme aux exigences de la norme NF EN 15312.

Conformément au Décret no 96-495 du 4 juin 1996, les tests de résistance des buts et panneaux seront réalisés aux frais de l'entreprise par un laboratoire de tests indépendant reconnu.

5. Prestations à la charge de l'entrepreneur

- La réfection des ouvrages défectueux constatés, soit en cours d'exécution, soit à la réception
- Installation et évacuation de tout le matériel nécessaire à une bonne exécution des prestations et sécurisation du chantier
- Nettoyage du chantier

6. Connaissance des lieux

L'entrepreneur pour l'exécution des prestations devra avoir :

- Pris connaissance des lieux
- Procéder à une visite du site contre remise d'une attestation et pris parfaite connaissance de toutes les conditions pour l'exécution des travaux

7. Documents graphiques

L'entrepreneur devra fournir un plan côté de l'ouvrage à exécuter.